



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### paiement des pensions

Question écrite n° 61827

#### Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les modalités de versement des pensions agricoles. Dans le cadre des réformes engagées par le Gouvernement en matière de retraites agricoles, une question reste encore en suspens après l'effort consenti pour la revalorisation : la mensualisation. Même si l'instauration de ce versement mensuel des pensions agricoles présente un coût financier, il apparaît nécessaire dans un souci de modernité. Par conséquent, il lui demande quelles modalités permettraient de mettre en place, dans les meilleurs délais, un calendrier de réformes.

#### Texte de la réponse

La demande portant sur la mensualisation des paiements des pensions de retraite agricoles apparaît légitime, le régime agricole étant l'un des derniers à conserver un rythme trimestriel de paiement des pensions. Sur un plan technique, les pensions de retraite des personnes non salariées de l'agriculture sont, à l'heure actuelle, versées trimestriellement et à terme échu, soit le 10 du mois civil suivant le trimestre auquel elles se rapportent et non pas dans les derniers jours du trimestre en cause comme c'était le cas pour le régime des artisans ou celui des commerçants. Une mensualisation du paiement des retraites entraînerait un surcoût que les autres régimes n'ont pas eu à financer et égal à deux mois de prestations, soit 9 milliards de francs. Il convient donc d'étudier au préalable, de façon approfondie, ses conditions de mise en oeuvre.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Mathus](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61827

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3173

**Réponse publiée le :** 20 août 2001, page 4770